



الهيئة العليا للاتصال السمعي البصري
ⵍⵓⵎⵎⵓⵔ ⵏ ⵓⵎⵎⵓⵔ ⵏ ⵓⵎⵎⵓⵔ ⵏ ⵓⵎⵎⵓⵔ
Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle

Publié sur *Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle* (<https://www.haca.ma>)

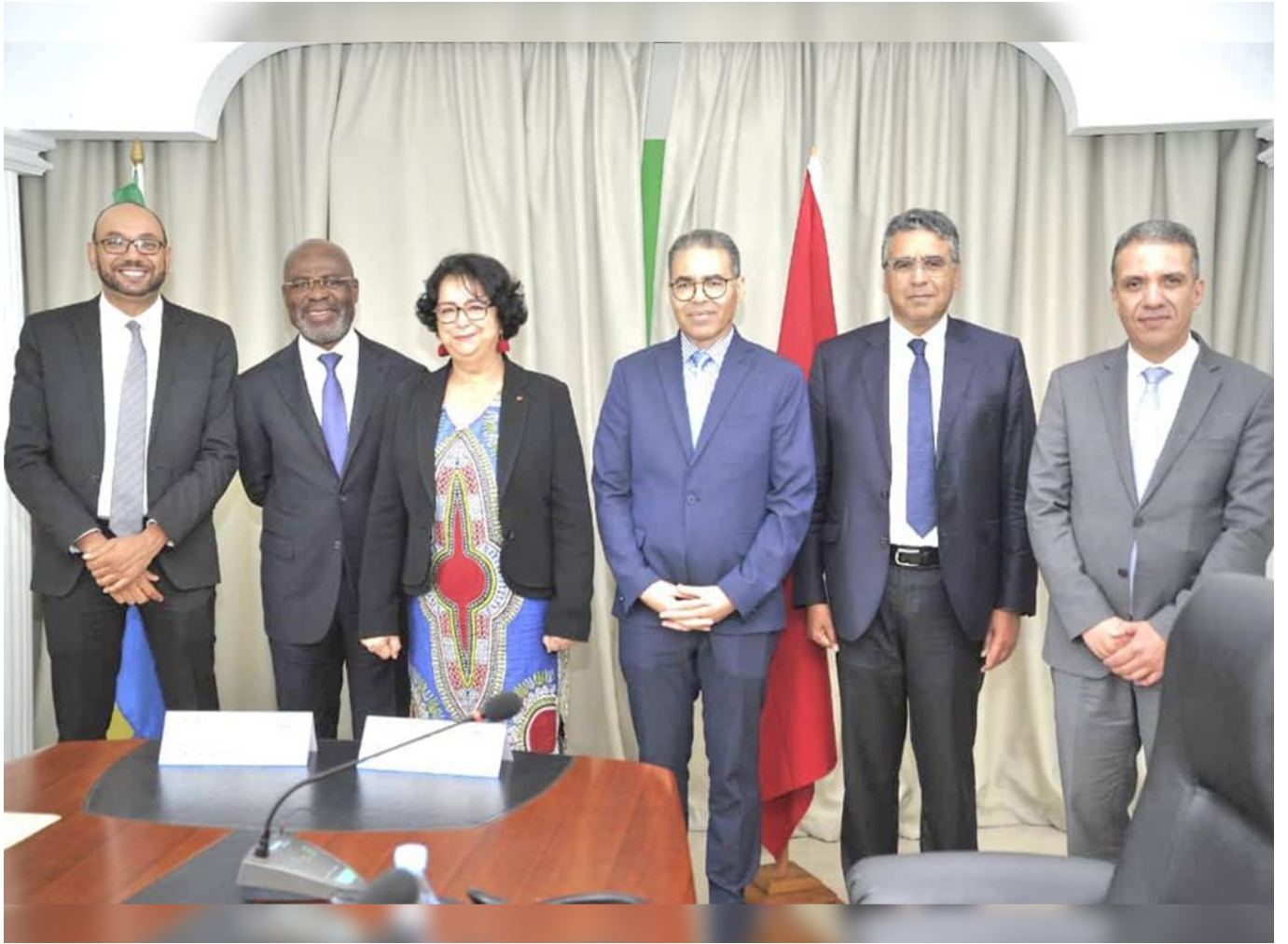
[Accueil](#) > Régulation des médias La HACA du Maroc et la HAC du Gabon signent une convention de partenariat

[A](#) [1] [+A](#) [1]

Régulation des médias La HACA du Maroc et la HAC du Gabon signent une convention de partenariat

16 mai 2023





















La présidente de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle Mme Latifa Akharbach et le président de la Haute Autorité de la Communication du Gabon, M. Germain Ngoyo Moussavou, ont procédé le mardi 16 mai 2023 à Libreville à la signature d'une convention de partenariat entre les deux instances homologues.

Ce document ouvrant la voie à la mise en place d'un agenda commun de coopération entre les deux régulateurs africains fait bonne place à la promotion des outils et des bonnes pratiques de régulation des médias pour renforcer l'impact et l'efficacité de l'action du régulateur au niveau notamment de la consolidation de l'expression pluraliste politique et sociale dans les médias, le renforcement de la représentation de la diversité culturelle et linguistique et la protection du jeune public dans le contexte des nouvelles pratiques médiatiques favorisées par la transformation numérique des médias et de la communication.

Lors de la cérémonie de signature de la convention, la présidente de la HACA a déclaré que : «cette convention permettra d'inaugurer un cycle d'échanges concrets entre les deux instances qui, comme les régulateurs de tous les pays du continent, doivent répondre à de nouvelles attentes en matière de régulation des médias pour garantir à la fois la liberté d'expression, la liberté éditoriale et le droit des citoyens à des contenus médiatiques, classiques et numériques, respectueux des valeurs démocratiques et des principes des droits humains ».

Pour sa part le Président Germain Ngoyo Moussavou s'est félicité du lancement de ce partenariat mutuellement bénéfique qui permettra dans l'esprit de la coopération sud-sud de consolider les expériences des deux pays en matière de régulation. Il a également souligné que la coopération

entre la HAC du Gabon et la HACA du Maroc ne pouvait que se renforcer grâce aux relations d'excellence et de respect existant entre les deux pays.

S'exprimant également en sa qualité de présidente en exercice du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC), Mme Akharbach a tenu à louer les efforts entrepris par la HAC du Gabon pour renforcer sa contribution effective aux activités et réflexions de cette plateforme panafricaine réunissant les instances de régulation de 37 pays africains. « L'exemple le plus récent de ce nouveau dynamisme multilatéral de la HAC du Gabon est la participation du président Moussavou à la conférence internationale organisée par la HACA, les 27 et 28 avril 2023 à Fès sur le thème « *Pour une régulation éthique et inclusive de l'espace numérique* », a rappelé Mme Akharbach. Elle a précisé à ce propos que la présence du Gabon à cette conférence qui a réuni les régulateurs de 20 pays africains était d'autant plus importante que l'initiation du dialogue, devenu nécessaire, entre le réseau africain des régulateurs et les plateformes numériques globales exige l'engagement de tous les régulateurs du continent.

Au cours de sa visite de travail au Gabon, la Présidente de la HACA, qui était à cette occasion accompagnée de M. Benaïssa Asloun, Directeur Général de la HACA, M. Jaafar Kanssoui, membre du Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle, et M. Talal Salahdine, manager des Affaires Africaines, a été reçue par le ministre de la Communication, M. Rodrigue Mboumba Bissawou. Cette entrevue a permis à Mme Akharbach d'exposer succinctement au responsable gabonais les grands axes de l'action du RIARC en tant que plateforme panafricaine ambitionnant par le biais du renforcement du statut, des moyens et de l'expertise des régulateurs membres, de mettre en place un modèle africain de régulation indépendante des médias à même de protéger les sociétés des risques et troubles informationnels sans contraindre les libertés fondamentales.

Liens

[1] <https://www.haca.ma/fr/javascript%3A%3B>